



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

Nombre de conseillers : ID : 033-213302615-20250904-2025_09_05-DE

En exercice.....15

Présents :13

Votants :15

Absents : -excusés : 2

Procurations :2

S²LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_09_05

Objet : Encaissement d'un chèque de Rex-Rotary

L'an deux mille VINGT CINQ, le 2 septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme MASIN Claudie ; M. BOUDOT Vincent

Exclus :

Procurations : Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie ; M. BOUDOT Vincent à Mme SABACA Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que la société REX ROTARY a fait un chèque de 10 € à la commune pour le remboursement d'une cartouche d'encre.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'encaisser le chèque de 10 € émis par la société REX ROTARY.

A Lussac, le 02/09/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

